



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA COOPÉRATION

L.F. MINISTRE

CABCOOP RT RB n° 1 1 - 12

Paris, le 02 JAN. 2012

chère

Madame la Sénatrice,

Lors de la présentation de la « mission d'aide publique au développement » au Sénat, lundi 28 novembre dernier, vous avez évoqué la dimension relative à l'égalité hommes – femmes dans notre politique de coopération.

Aussi, souhaiterais-je vous apporter des précisions en complément des réponses faites dans mon intervention orale.

Le « genre » est intégré à l'ensemble des actions conduites par le Ministère des Affaires étrangères et européennes dans sa politique d'aide au développement. Ce thème essentiel fait l'objet d'une stratégie spécifique, adoptée en 2007, qui prévoit notamment un renforcement du plaidoyer dans ce domaine, des interventions destinées à lutter contre les inégalités et la prise en compte systématique de cette approche dans notre APD.

Il a été demandé à l'Observatoire de la Parité ainsi qu'à la Commission nationale des droits de l'Homme d'évaluer la mise en œuvre de cette stratégie. Leurs conclusions conjointes devraient être publiées en février prochain.

De plus, il est prévu qu'à compter de 2013, suite à l'adoption du « Plan d'action interministérielle en faveur des droits des femmes et de l'égalité » en 2011, de définir de nouvelles orientations budgétaires qui trouveront une traduction dans notre politique d'aide.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM
Sénateur représentant les Français établis hors de France
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
PARIS
75291 cedex 06

Dans ce cadre rénové, les moyens consacrés à ce volet de l'APD seront retracés de façon clairement identifiée. Pour l'heure, je note que le rapport 2011 de l'OCDE, qui mesure les performances des donateurs, constate que 40% de l'APD française prend en compte l'égalité hommes / femmes.

Par ailleurs, je crois nécessaire de rappeler que, d'ores et déjà, des efforts importants sont consentis au titre de cette ambition. C'est ainsi que les engagements pris à Muskoka, à hauteur de 500 millions d'euros sur cinq ans, sont principalement destinés aux femmes. Il en va de même s'agissant du soutien massif apporté à la scolarisation des jeunes filles ou des interventions visant à l'autonomisation économique des femmes grâce au micro-crédit.

Au-delà de ces perspectives, la situation des femmes relève plus généralement de l'amélioration des conditions sociales. C'est l'une des raisons déterminantes pour lesquelles la France s'est employée, durant sa présidence du G20, à promouvoir avec succès l'idée d'un socle commun de protection sociale.

Espérant que ces éléments vous seront utiles, je vous réitère mon entière disponibilité pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter recueillir.

Je vous prie, Madame la Sénatrice, de bien vouloir agréer l'expression de ma haute considération *et de ma sincère amicale pensée.*


Henri de RAINCOURT